

**CLASSE DE 3EME A
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre fils/fille dans notre établissement pour l'année scolaire 2022/2023. Au nom de toute l'équipe éducative, pédagogique et administrative, je tiens à vous remercier de votre confiance et soyez persuadés que nous mettrons tout en œuvre pour permettre à votre fils/fille de construire son projet professionnel dans une ambiance sereine d'écoute, de travail, de respect d'autrui **et de partenariat indispensable avec les familles.**

Je vous prie de prendre note des modalités concernant cette rentrée ; cette circulaire sera à conserver ou à consulter tout au long de l'année.

RENTREE DES 3EME A
Nos anciens 4ème

POUR LA CLASSE ENTIERE le vendredi 02 septembre 2022

accueil sur le patio à **8h40**

Les transports scolaires fonctionneront normalement dès le 01/09/2022



Nous attirons votre attention sur le fait que l'entrée dans l'enceinte du Lycée est interdite pour des raisons de sécurité ; les parents, amis qui déposent ou viennent chercher les élèves, doivent s'arrêter ou se garer sur les parkings extérieurs.



Lycée et collège
Vie scolaire et internat
Comptabilité
Transports

04 74 35 72 34
04 74 35 98 43
04 74 35 92 79
04 74 35 72 34

accueil@lyceesaintsorlin.org
viescolaire@lyceesaintsorlin.org
compta@lyceesaintsorlin.org
accueil@lyceesaintsorlin.org

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

1. DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Pour la rentrée, le dossier de votre enfant devra être complet.

- **Envoyez le plus rapidement possible les pièces manquantes demandées et ce avant le 31/08/2022 délai de rigueur.** Seule la copie de votre attestation 2022/2023 de responsabilité civile, scolaire/extra-scolaire pourra être remise au-delà, dès sa réception.

2. TRANSPORTS SCOLAIRES

POUR LE TRANSPORT DE L'AIN: pour accéder à ST SORLIN, votre enfant doit tout d'abord prendre la ligne de bus qui dessert les établissements scolaires d'AMBERIEU ; sauf pour la ligne LHUIS – ST SORLIN qui est directe sans passer par AMBERIEU.

Selon les lignes, l'arrêt à AMBERIEU peut-être :

- la gare,
- le lycée de la Plaine de l'Ain
- ou devant le collège Saint Exupéry.

Des navettes de la Régie des Transports de l'Ain assurent ensuite le transfert à ST SORLIN aller et retour :

- **le matin entre 7h50 et 8h05** pour une arrivée au lycée impérativement à **8h30**
- **le soir** : départ du lycée à **16h42** pour permettre d'obtenir les correspondances dès **17h15**
- **le mercredi midi à 11h40** pour obtenir les correspondances dès **12h10**.

Toutes les informations nécessaires concernant les arrêts et les horaires du transport de l'Ain sont disponibles sur le site du conseil général www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireain


POUR LE TRANSPORT DE L'ISERE : une navette spéciale privée est organisée depuis plusieurs années par l'établissement pour desservir Montalieu. Ce transport sera facturé aux familles et financé en partie par une aide du Conseil Départemental de l'Isère en fin d'année scolaire.

Départ de la **navette le matin** : 8h05 du collège les Pierres Plantes de Montalieu
Retour de la **navette le soir** : 17h et 12h le mercredi midi.

Se connecter sur le site : www.isere.fr rubrique pack transport

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter Madame DULUYE Lucile qui sera votre interlocutrice pour la gestion des transports scolaires à partir du 22 août 2022 09H00 au 04 74 35 72 34

Nous vous invitons à adapter le régime scolaire (interne ou ½ pensionnaire) de votre enfant en fonction de votre éloignement et de la fiabilité de certaines lignes de transports. Nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance au regard de l'assiduité de votre enfant.

 Lycée et collège 04 74 35 72 34
Vie scolaire et internat 04 74 35 98 43
Comptabilité 04 74 35 92 79
Transports 04 74 35 72 34

accueil@lyceesaintsorlin.org
viescolaire@lyceesaintsorlin.org
compta@lyceesaintsorlin.org
accueil@lyceesaintsorlin.org

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

Etablissement sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

3. **TARIFS 2022/2023**

DETAIL DES FRAIS ANNUELS	3ème
CONTRIBUTION DES FAMILLES (1)	976 €
COTISATION ASSOCIATION	+ 25 €
PACK RENTREE PARTIEL (pack de fournitures de base (cf : détails sur la liste des fournitures)	+ 38 €
1/2 PENSION (2)	+ 1 063 €
PENSION (2)	ou + 2 571 €

Une réduction de 50 % de la contribution des familles est consentie à partir du 2ème enfant inscrit dans l'établissement et 30% pour les enfants des personnels de l'enseignement catholique. **En cas de démission en cours d'année, cette contribution des familles reste due en totalité.**

Ces tarifs varient en fonction des classes pour tenir compte des semaines de présence des élèves au lycée. Les semaines de stages et d'examen sont déduites. **Aucune remise ne pourra donc être consentie en dehors des absences pour maladie supérieures à 15 jours et sur présentation d'un certificat médical.**

4. **FRAIS ANNEXES**

- **Inscription des nouveaux élèves : 80€ frais d'inscription + 60€ d'arrhes qui seront déduits sur la facturation, soit 140€ à nous régler avant la rentrée et non restitués si l'élève annule sa candidature,**
- **Réinscription de nos élèves : 40€ à nous régler avant la rentrée,** en cas d'annulation par la famille, ils ne seront pas restitués,
- **Le "PASS REGION " : les familles doivent le commander sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes** et ce avant la rentrée ; il peut permettre l'achat de livres scolaires
- Les élèves pourront utiliser le photocopieur du CDI moyennant la somme de 10 centimes d'euros pour une copie en noir et blanc ou 30 centimes pour la photocopie couleur

5. **BOURSES D'ETAT DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

Pour les nouveaux inscrits et dans la mesure où vous en avez fait la demande lors de l'inscription, le dossier de bourse est à compléter et à retourner, avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard pour le **22/08/2022**.

Si vous bénéficiez de la bourse nationale, les sommes perçues par le lycée pour votre compte seront déduites de votre facture annuelle ; réduisant ainsi les prélèvements ou règlements mensuels.

Pour les boursiers de deuxième année, les montants sont reconduits sans la prime d'équipement de 341.71€ (en 2021/2022) qui ne peut être perçue qu'une seule fois lors de l'entrée dans l'Enseignement Agricole.

ATTENTION : Les élèves boursiers redoublant leur année devront impérativement remplir un nouveau dossier. Il en est de même pour les élèves qui s'engagent dans un nouveau cycle (ex : de 3^{ème} en CAPa ou BAC PRO)

6. FACTURATION ANNUELLE

L'ensemble des frais inhérents aux contributions des familles, budgets pédagogiques, pension ou demi-pension est établi pour l'année scolaire. Les régimes scolaires sont également déclarés au Ministère pour l'année scolaire. **ATTENTION : si votre enfant est inscrit comme interne et qu'après seulement avis favorable de la direction, il change de régime (il passe d'interne à demi-pensionnaire), les frais de fonctionnement liés à l'internat (surveillance) , resteront à votre charge.**

Un acompte correspondant à 150€ est obligatoirement à transmettre avant le jour de la rentrée ; c'est l'une de nos conditions d'inscription.

Il vous sera établi une facture annuelle en début d'année faisant apparaître l'ensemble des frais de l'année, déduction faite de l'acompte de rentrée et du montant de la bourse nationale. **L'échéancier est établi sur 10 mois à compter d'octobre 2022 à juillet 2023 de l'année scolaire en cours.**

Néanmoins pour les familles bénéficiant de la bourse nationale les prélèvements seront effectués de novembre 2022 à juillet 2023.

Pour simplifier la gestion des comptes familles, nous souhaitons que les règlements s'opèrent par prélèvements automatiques pour vous permettre d'étaler vos règlements et limiter les relances, les retards et les impayés préjudiciables à tous et nous obligeant à engager des procédures de poursuites générant des frais supplémentaires inutiles.


Les familles ne souhaitant pas profiter du prélèvement automatique mensuel sont tenues de régler la facture annuelle en 3 versements soit 40% au 31/10, 30% au 28/02, et le solde au 31/05 de 30% également.

7. STAGES ET ACTIVITES EDUCATIVES

Dans le cadre de leur formation, tous les élèves doivent effectuer plusieurs semaines de stage dans des milieux professionnels. **La validation de ces semaines de stage est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen.**

Afin de faciliter la recherche d'une "structure", nous vous communiquons dès maintenant, les dates de stage pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, les stages ont pour objectif de construire ou de confirmer leur projet professionnel. Les élèves de 3^{ème} auront donc la possibilité d'effectuer les 3 semaines de stage dans la même entreprise ou des structures différentes pour affiner un projet d'orientation susceptible d'évoluer en cours d'année.

 Lycée et collège
Via scolaire et internat
Comptabilité
Transports

04 74 35 72 34
04 74 35 98 43
04 74 35 92 79
04 74 35 72 34

accueil@lyceesaintsorlin.org
viescolaire@lyceesaintsorlin.org
compta@lyceesaintsorlin.org
accueil@lyceesaintsorlin.org

10 place de la Halle 01150 Saint Sorlin en Bugey

www.lyceesaintsorlin.org

Etablissement sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Attention, les élèves de 3^{ème} devront avoir trouvé leur stage au plus tard pour fin septembre.

	Périodes de stages	Conditions particulières	Lieux
3 ^{ème}	3 semaines du <u>21/11/2022 au 02/12/2022</u> et du <u>27/03/2023 au 31/03/2023</u>	Pour les élèves n'ayant pas 14ans à la date du stage, celui-ci peut être reporté sur les vacances scolaires dès l'âge requis	Indifférent, en lien avec le projet professionnel avec un objectif de découverte dans une même structure ou des structures différentes

8. FOURNITURES SCOLAIRES

Tous les élèves doivent posséder l'intégralité des fournitures demandées le jour de la rentrée, **et ce, tout au long de l'année.**

NB : Un pack de fournitures de base est prévu par l'établissement (tarif indiqué dans tableau au paragraphe 3 et voir liste des fournitures en fin de dossier) et une vente (à prix coûtant) de petites fournitures scolaires (gommes, crayons à papier, stylos, doubles-décimètres....) est organisée tout au long de l'année pour les élèves de l'établissement. Il faudra s'adresser à MME GRIZAUD MELANIE notre documentaliste.

9. HORAIRES SCOLAIRES

Les élèves sont accueillis sur le site du Lycée dès 8h30, horaire d'arrivée des cars.
En fonction des classes, ils seront également distribués aux élèves dès le jour de la rentrée.

- Arrivée des cars et rentrée des élèves par le parc : **8h30 au plus tard**
- Départ des cars le soir à **16h45 précises**

10. DATES A RETENIR

- réunion parents rentrée 4^{ème} : le **16 /09/2022 à 17h30** dans la classe de votre enfant
- réunion parents rentrée 3^{ème} : le **16 /09/2022 à 17h30** dans la classe de votre enfant
- pour les familles intéressées : présentation des actions portées par la pastorale sur l'année « préparation aux sacrements, week-end retraite, module de culture religieuse, bol de riz... » le vendredi **16/09/2022 à 18h45, en salle voûtée**, après les réunions des parents
- photo de classe : le **23/09/2022**
- journée pédagogique : **jeudi 10 novembre 2022** (fin des cours mercredi 09/11 à 11h40 ; accueil des internes jusqu'à 13h)

En résumé pour la rentrée

- Envoyer les dernières pièces manquantes au dossier avant la rentrée.
- Acheter les fournitures indiquées ; le lycée commande les livres.
- Chercher les stages.
- Prévoir le règlement de l'acompte de 150€ avant la rentrée.
- Pour les internes remettre au responsable d'internat les documents que vous n'avez pas donnés avec le dossier d'inscription (cf page d'entête du dossier internat qui était joint avec le dossier d'inscription).



Vie Scolaire Sandra Caruso

Pour les absences et les questions relatives à la vie de classe et à l'internat.

04 74 35 98 43

viescolaire@lyceesaintsorlin.org



Comptabilité

Ghislaine Goletto

04 74 35 92 79

compta@lyceesaintsorlin.org



Accueil du lycée

Lucile Duluye

04 74 35 72 34

accueil@lyceesaintsorlin.org



Transports scolaires

Lucile Duluye

Toute l'équipe éducative, pédagogique et administrative du Lycée se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances en famille.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en notre dévouement.

La Directrice
Nathalie FERRIER



FOURNITURES

3^{ème} 2022-2023

■ POUR TOUTES LES MATIERES

- 1 agenda scolaire
- 1 cahier de brouillon**
- 1 trousse garnie avec les stylos (bleu, noir, rouge, vert), un criterium 0,7 ou crayon à papier, une gomme, un taille crayon, blanc correcteur souris,
- 1 règle graduée rigide, transparente, 20cm
- 1 paire de ciseaux
- Colle en stick (x12 à renouveler)
- 1 boîte de crayon de couleurs (12)
- 1 boîte de feutres fins (6)
- 1 boîte de fluo (6 couleurs différentes)

■ MATHEMATIQUES

- 1 compas,
- 1 calculatrice scientifique type collègue (FX 92)

■ FRANÇAIS

- 4 intercalaires

■ APPROFONDISSEMENT

- 1 ardoise Velleda + feutres + tissu

■ INFORMATIQUE

- 1 clé USB 16 GIGA standard à garder **systématiquement** dans la trousse au nom de l'élève

■ EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- 1 survêtement, un short et un tee-shirt
- 1 paire de baskets " type RUNNING " et des socquettes de rechange.
- 1 paire de baskets consacrée uniquement pour l'intérieur de la salle du gymnase et ne marquant pas le sol

■ EPI

- 1 blouse blanche + gants de protection type jardinage

ATTENTION

En plus de cette liste, un pack de fournitures de base (cahiers, classeurs, feuilles) pour l'année scolaire sera remis par l'établissement en début d'année et facturé aux familles. (Cf paragraphe N°3 tableau des tarifs 2022-2023)

Les lycéens bénéficient du "PASS REGION " pour l'obtenir il faut que vous le commandiez sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes, merci de faire le nécessaire avant la rentrée.